



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Fibromyalgie

Question écrite n° 2301

Texte de la question

Mme Corinne Vignon appelle l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la fibromyalgie. L'association « Ma fibromyalgie au quotidien » demande la reconnaissance de cette maladie par le ministère. En effet, celle-ci n'est toujours pas reconnue au sens propre, malgré certaines avancées dont notamment l'article d'explication de la fibromyalgie sur le site *Ameli.fr* depuis le 28 août 2017. Malgré la loi du 4 mars 2002, relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé concernant le droit au soulagement de la douleur inscrite dans le code de la santé publique (article L. 1110-5 alinéa 4), qui dispose que « toute personne a le droit de recevoir des soins visant à soulager sa douleur. Celle-ci doit être en toute circonstance prévenue, évaluée, prise en compte et traitée », les personnes atteintes de cette maladie, souffrent. Ces douleurs poussent malheureusement beaucoup de malades au suicide. L'association a aujourd'hui plusieurs attentes, elle souhaite le passage de syndrome en maladie, la reconnaissance de la maladie pour tous et par tous, qu'elle soit inscrite sur la liste des affections de longues durées hors liste pour tous les malades souffrant de fibromyalgie, la formation des médecins, spécialistes et personnels médicaux et d'avantage de places, de moyens dans les centres antidouleur. Aussi, elle connaît la position du Gouvernement sur cette la fibromyalgie.

Texte de la réponse

Le syndrome fibromyalgique est constitué d'un ensemble de symptômes dont le principal est une douleur chronique, majorée notamment par les efforts, s'accompagnant de fatigue, de perturbations du sommeil et de troubles anxio-dépressifs. Ce syndrome n'a pas de cause connue. Le diagnostic est posé devant la persistance des symptômes et l'absence d'autre maladie identifiée, d'anomalie biologique ou radiologique. La Haute autorité de santé (HAS) a réalisé un état des lieux des données disponibles concernant le syndrome fibromyalgique de l'adulte en juillet 2010. Mais il n'existe à ce jour ni de traitement spécifique, en particulier médicamenteux, ni de prise en charge bien établie du syndrome fibromyalgique. Les différents traitements visent à contrôler les symptômes et doivent être adaptés à chaque patient. Les options thérapeutiques nécessitent souvent une prise en charge pluridisciplinaire. Le ministère de la santé conscient des limites des connaissances relatives à ce syndrome, s'est saisi de ce sujet en sollicitant l'institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) pour une expertise collective en 2016. Ces travaux doivent permettre de faire le point sur les connaissances scientifiques sur le syndrome fibromyalgique en incluant les données sur la prévalence, le diagnostic, la physiopathologie et la prise en charge. Ils permettront d'avoir ainsi un état des lieux des connaissances cliniques, de la recherche et d'identifier les stratégies, validées ou recommandées, qui permettraient de proposer un parcours de soins pour les patients atteints de fibromyalgie. Il convient en effet de disposer d'informations actualisées sur ce problème de santé. Cette expertise collective donnera notamment des pistes pratiques pour structurer le parcours de santé des personnes souffrant de douleurs chroniques afin d'aider les médecins généralistes à coordonner la prise en charge et mieux orienter les patients, pour permettre une meilleure prise en compte du retentissement du syndrome fibromyalgique sur la vie sociale et professionnelle des patients.

Données clés

Auteur : [Mme Corinne Vignon](#)

Circonscription : Haute-Garonne (3^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2301

Rubrique : Maladies

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 octobre 2017](#), page 5100

Réponse publiée au JO le : [31 octobre 2017](#), page 5321